



Ma COMMUNE en TRANSITION



Appel à projets 2021-2023 - Bilan



La Maison du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

CARTE DE LOCALISATION des projets réalisés sur le territoire du Parc	p. 2-3
EDITO de Benoît Fidelin, Président du Parc naturel régional	p. 4
LES 17 PROJETS	
Apperville - Restauration écologique d'un sentier de randonnée	p. 5
Carentan-les-Marais - Elaboration d'un schéma directeur cyclable	p. 6-7
Feugères/Gorges/Marchésieux/Montsenelle/Saint-Martin-d'Aubigny/Vesly - Etude d'accompagnement pour l'approvisionnement des cantines du Regroupement Pédagogique Intercommunal	p. 8-9
Gorges - Création d'un jardin pédagogique, animation des circuits courts	p. 10
Hémevez - Développer la biodiversité et replanter des haies bocagères	p. 11
Isigny-sur-Mer - Une voiture électrique en autopartage pour les habitants	p. 12
La Feuillie - Acquisition d'un prototype de matériel de désherbage mécanique	p. 13
Pont-Hébert - Favoriser la biodiversité d'un lotissement neuf	p. 13
Marchésieux - Réflexion participative sur le devenir du «Café Cousin»	p. 14-15
Périers - Aménagement du parc Tollemer	p. 16
Sébeville - Création d'un local avec des écomatériaux permettant l'installation de toilettes	p. 17
Quinéville - Aménagement d'un sentier piétonnier avec des écomatériaux	p. 17
Pirou - Parc «Le jargon des oies», aménagement d'une zone humide	p. 18-19
Rémilly-les-Marais - Mieux connaître son environnement et préserver la biodiversité	p. 20
Saint-Nicolas-de-Pierrepont - Gestion écologique et citoyenne du cimetière «vivant» ...	p. 21
Saint-Sauveur-Villages - Résidence d'architecte « Ce que le pain dit du pays »	p. 22-23
Trévières - Création d'un jardin pédagogique participatif dans le bourg	p. 24

Localisation des projets





L'appel à projets « Ma commune en transition » : présentation de la démarche

- «En 2021 le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a lancé le dispositif « **Ma Commune en transition** » dans l'objectif d'aider techniquement et financièrement des communes à réaliser des projets en lien avec la transition écologique. **Un appel à projets a été proposé** ; une vingtaine de communes ont répondu et **16 projets ont été sélectionnés** par le jury composé de 5 élus du Parc naturel régional, **au regard de leur intérêt et leur exemplarité**.

Au terme de cette riche expérience, le Parc naturel régional propose une synthèse de ces projets. Divers dans leur ambition, ils représentent les thématiques de la transition sur le territoire du Parc : **mobilité douce, biodiversité, alimentation locale et de qualité, lien social et intergénérationnel...** L'implication des habitants dans la conception et/ou la réalisation des projets est le fil rouge de ces expérimentations, dont les plus réussies inspireront de nombreuses communes dans d'autres Parcs naturels régionaux et d'autres territoires ruraux.»

Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin



Restauration écologique d'un chemin de randonnée - Appeville

1

LE PROJET

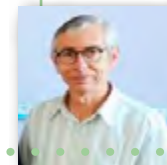
Le projet consiste à rénover de façon écologique un chemin rural communal de randonnée existant mais abandonné. Celui-ci fait l'objet d'une réhabilitation douce avec du débroussaillage et du tronçonnage, de façon à permettre le passage des randonneurs à pied ou en VTT, mais sans procéder à des travaux importants de terrassement. Ce chemin est intégré à une boucle de randonnée, qui traverse notamment une exploitation agricole ayant replanté beaucoup de haies bocagères et des arbres champêtres en agroforesterie.



Carte extraite du bulletin communal
« L'Echo d'Appeville - N°27 - Janvier 2022 »

Michel Leblanc, Maire :

« La remise en état de ce chemin rural communal permet aux vététistes et aux marcheurs de relier en toute sécurité la voie verte départementale Carentan-La Haye, située sur la commune de Baupré, sans emprunter la route départementale 69. Il est répertorié sur la plate-forme nationale adresse.data.gouv.fr et nous travaillons également pour qu'il soit répertorié auprès du service de randonnée du Département de la Manche. »



A retenir

- Le chemin a été inauguré au printemps 2023. L'entretien est effectué annuellement lors de la « Journée citoyenne » organisée par la municipalité.
- En 2024, l'Association des Parents d'Elèves du SIRP « Les trois chênes » a organisé 2 randonnées V.T.T. et 1 pédestre sur le chemin pour récolter des fonds pour les enfants.
- Un chemin multi-usages où se côtoient la randonnée et l'agriculture.

POUR EN SAVOIR +

MAIRIE
1 place de l'église
50500 APPEVILLE
02 33 42 24 96
mairie.appeville@wanadoo.fr
<https://appeville.com/>

Subvention du Parc naturel régional

⇒ 8 000 €



Elaboration d'un schéma directeur cyclable Carentan-les-Marais

2

LE PROJET :

En 2021, un Schéma Directeur Cyclable a été lancé à l'échelle de la commune nouvelle de Carentan-les-Marais, située au carrefour de 2 routes nationales (RN13 et RN174) et disposant d'une gare qui accueille 200 000 voyageurs par an. Pour répondre à un enjeu très fort de mobilité douce du quotidien, il s'agissait de réaliser le diagnostic des cheminements « vélo » sur ce territoire et de planifier la réalisation de nouveaux tracés.

Ce schéma s'est inscrit dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg et s'articulait autour de plusieurs ambitions :

- valoriser la gare et le port comme atouts majeurs,
- aménager des liaisons douces dans le centre-ville et entre les bourgs des communes historiques,
- valoriser le paysage environnant dans l'aménagement des entrées de ville,
- répondre aux besoins d'équipement du tissu associatif, culturel et sportif,
- mener l'ensemble de ces actions dans une logique de développement durable et de diminution de l'impact environnemental.

L'objectif était aussi d'impliquer les habitants dans l'élaboration de ce schéma stratégique. A cet effet, plusieurs évènements ont été organisés : parcours de découverte des chemins cyclables et d'identification des difficultés, journée thématiques, atelier de co-construction.



Des cartes ont été présentées au conseil municipal, assorties de propositions de travaux chiffrées à réaliser pour rendre accessibles au vélo et en toute sécurité un maillage dense de cheminements à l'échelle de la commune nouvelle.

Divers types de tracés sont envisagés : des pistes cyclables en site propre pour les axes prioritaires et accidentogènes, des marquages au sol type « chaussée partagée » lorsque c'est possible et compatible avec la circulation.

Ce schéma fournit aux élus de la commune nouvelle une feuille de route pour déployer progressivement la mise en œuvre de cheminements cyclables, avec parmi les priorités, les trajets de Carentan à Saint-Côme-du-Mont et de Carentan à Saint-Hilaire-Petitville.

Marie-Agnès Hérout, conseillère municipale en charge du Comité « Pistes cyclables et cheminements doux » :

« Ce schéma a permis aux élus de mener une réflexion stratégique concernant le développement des cheminements cyclables sur l'ensemble du territoire de la commune de Carentan-les-Marais. L'implication d'habitants a favorisé des propositions pertinentes et adaptées aux besoins et aux difficultés rencontrées dans le centre-ville. Le schéma existe et doit maintenant s'inscrire dans une planification pluriannuelle d'investissement.

On constate dans Carentan-ville et sur les voies vertes de plus en plus de cyclistes, il faut impérativement encourager cette pratique du quotidien, en lien avec les demandes en matière de tourisme « à vélo », qui contribue fortement à l'attractivité de notre région des marais. Nous avons un territoire d'une richesse incroyable, qu'il faut absolument faire connaître ! »



Subvention du Parc naturel régional
⇒ 5 600 €

POUR EN SAVOIR +
MAIRIE
Hôtel de Ville - Boulevard de Verdun
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
mairie.contact@carentan.fr
carentanlesmarais.fr



Etude d'accompagnement pour l'approvisionnement des cantines - RPI Feugères - Marchésieux - Saint-Martin-d'Aubigny ; RPI Gorges - Le Plessis-Lastelle ; Montsenelle et Vesly

3

LE PROJET :

Six communes, de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, se sont appuyées sur l'association **Bio en Normandie** pour tenter d'améliorer l'intégration de produits locaux et de qualité dans leur approvisionnement.

Cette étude a comme objectifs de :

- proposer des menus équilibrés à base de produits de qualité,
- favoriser l'accessibilité à des produits de qualité au plus grand nombre,
- préserver les ressources naturelles,
- soutenir les producteurs locaux et les circuits de proximité.

La loi du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation dite loi « **EGALim** » complétée par la loi du 22 août 2021 portant sur le climat, dite loi « Climat et résilience », prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective publique et privée. **Au 1^{er} janvier 2022, au moins 50% des produits nécessaires à la confection des repas doivent être de qualité et durables dont au moins 20% de ces produits devront être issus de l'agriculture biologique ou en conversion.**

<https://ma-cantine.beta.gouv.fr/>

Les partenaires du projet

- Le projet a nécessité la contribution des équipes en cuisine, d'une association gestionnaire, des élus des communes impliquées et des producteurs et productrices locaux.



Subvention du Parc naturel régional

⇒ 18 500 €

Gladys Legallois, Conseillère Restauration collective Association « Bio en Normandie » :

« L'étude portait sur l'approvisionnement des restaurants scolaires des communes participantes et visait, in fine, à élever la part de produits biologiques locaux dans la totalité des achats de denrées alimentaires.

Pour cela, **Bio en Normandie** devait connaître les besoins en denrées alimentaires quantitatifs et qualitatifs pour chaque cantine (organisation livraison, produits, gammes de produits, cycle de menus, etc.) afin d'identifier, en second point, les producteurs et productrices bio présents sur le territoire en capacité de livrer ces cantines.

Une troisième partie portait sur les préconisations collectives et individuelles accompagnées de « scénarios » d'évolutions possibles en fonction des décisions prises par les élus.

Objectifs finaux : se rapprocher des objectifs fixés par la loi EGALim (20% minimum de produits biologiques), soutenir l'économie locale et les acteurs du territoire en achetant leurs productions, contribuer à la protection de la biodiversité et de la santé en ciblant des produits issus de l'agriculture biologique et en aidant au développement de ce mode de production sur le territoire du Parc.

La perception de l'agriculture biologique locale semble plus positive. La restauration scolaire est identifiée comme un débouché intéressant pour la production locale et les choix d'achats s'orientent donc davantage vers des produits sous signe officiel de qualité (loi EGALim) et locaux (soutien économique local). »



Rose-Marie Lelièvre, Conseillère municipale à Feugères :

« L'étude menée avec Bio en Normandie nous a permis de mieux connaître nos propres pratiques, dont certaines sont déjà vertueuses, comme la prise en compte de la saisonnalité et nous a sensibilisés au fait de privilégier la production de proximité et le bio chaque fois que c'est possible. Elle a montré des leviers possibles pour améliorer nos approvisionnements. Malheureusement on a fait le constat de la difficulté de s'approvisionner en local quand on gère de « petites » cantines : nous ne disposons pas des moyens humains pour gérer des approvisionnements très diffus et avec de nombreux producteurs potentiels. Et les surcoûts sont parfois trop élevés au regard de nos budgets.

Donc nous sommes contraints de faciliter le travail de nos équipes, parfois réduites à une personne et de choisir des solutions pratiques mais pas toujours exemplaires. Pour aller plus loin, il faudrait qu'une vraie filière d'approvisionnement local se structure.

D'autre part, dans le cadre de cette collaboration, notre personnel et les enfants ont été sensibilisés à la réduction des déchets. »



POUR EN SAVOIR +

BIO EN NORMANDIE
Gladys LEGALLOIS
Conseillère Restauration collective
02 32 09 01 60
www.bio-normandie.org





Création d'un jardin pédagogique, animation des circuits courts - Gorges

4

LE PROJET

En lien avec l'étude « cantines », le projet de Gorges a consisté à sensibiliser les habitants à l'alimentation de qualité, à la réduction et au recyclage des déchets alimentaires. Un jardin pédagogique a été mis en œuvre, ainsi qu'un verger collectif. Ce projet s'est aussi appuyé sur diverses animations auxquelles ont participé les habitants : soirée ciné débat, animations à l'école, au manoir de Camprond et dans le verger communal.

Valérie Tortel, Conseillère municipale :

« Au printemps 2021, un marché festif de producteurs locaux, en lien avec l'épicerie locale a été organisé et proposait dégustations, restauration et musique. Les 27 et 28 novembre 2021, les habitants de la commune de Gorges et des bénévoles ont participé à la création d'un potager et d'un verger «hautes-tiges» de pommiers et poiriers. Un autre verger d'arbres fruitiers a également été créé à proximité de l'école. En juillet 2023, 2 animations avec Epic' et Simple, l'une à destination des scolaires, l'autre pour le grand public, ont eu lieu dans le verger pour le faire connaître. Cette animation s'est terminée par un atelier cuisine, afin de découvrir ces plantes sauvages comestibles. Depuis la rentrée scolaire 2023, les élèves de l'école primaire de Gorges (classes des CP jusqu'aux CM2) s'approprient le potager. En effet, le CPIE du Cotentin est intervenu 2 fois et interviendra une 3ème fois sur les thèmes de la vie du sol (automne), du cycle de l'eau (hiver) et de la germination (printemps). Des animations ont également été mises en place lors de la semaine du goût : les élèves ont pu découvrir des producteurs très locaux et goûters leurs produits : fromages de chèvre, miel. Des ateliers cuisine ont eu lieu

avec les enfants. Une soupe cuisinée avec les potimarrons, récoltés dans le jardin, a été partagée avec une trentaine d'habitants, suivie d'une projection de film et d'un débat.

Deux ateliers de taille ont été organisés avec un pépiniériste et les habitants intéressés. Le premier, plus comme une formation, puis nous avons taillé ensemble les arbres fruitiers.

Depuis la rentrée de septembre 2024, 2 demi-journées, entre chaque période de vacances scolaires, sont consacrées au potager dans le cadre du programme scolaire. Au programme : semis, plantation, repiquage, récolte, paillage, désherbage selon les saisons ce sont des habitants bénévoles qui encadrent ces activités...

Le 14 janvier 2025, en présence d'une vingtaine d'habitants, l'association «l'assaut du crapaud» a vu le jour à Gorges afin de poursuivre les actions mais surtout d'entretenir et gérer les vergers et le potager. Pour bien débuter l'année, le jeudi 7 février 2025, les Primaires se sont rendus à pied au verger du Petit Saint-Germain, à Gorges, avec leurs institutrices et quelques bénévoles

de l'association. Ils ont planté un 18^e arbre : un pommier de cimetière, dont un greffon donné par Marchésieux, a été greffé par la Pépinière de la Lande à Laulne. »

Subvention du Parc naturel régional

⇒ 8 600 €

POUR EN SAVOIR +

MAIRIE

14 rue du Château - 50190 GORGES

02 33 46 72 68

mairie.gorges50@gmail.com



Développer la biodiversité et replanter des haies bocagères - Hémévez

5

LE PROJET :

la commune de Hémévez a souhaité favoriser la biodiversité sur son territoire avec la plantation d'arbres champêtres de haies bocagères et l'implantation de nichoirs, avec la participation des habitants.



Un défi sur la biodiversité affiche un bilan positif

Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont) — Le défi Familles à biodiversité positive a réuni une douzaine de personnes de la commune. Les participants ont œuvré à la plantation d'une haie de 140 m de long.

L'initiative

Samedi, après quatre rencontres autour du défi Familles à biodiversité positive, le dernier rendez-vous s'est déroulé autour d'un chantier participatif à Hémévez. Le but de ce défi est de faire (re)venir la biodiversité dans le jardin des participants. Une journée conviviale qui a réuni une douzaine de personnes. Il s'agissait de la plantation d'une haie d'environ 140 m, d'essences diverses, séparant deux terrains dont l'un appartient à l'une des familles qui participait à ce défi.

Pendant la journée, les participants au défi, parmi eux des élus, des agents du parc mais aussi des membres du conseil citoyen, ont tour à

tour fourni la terre, bêché, planté, ajouté des plaques de charnes pour diminuer la présence de graminées et amener. Nous avons eu aussi quelques habitants d'Hémévez venus récupérer des plants puis-que, en parallèle, la commune est lauréate de l'appel à projets Ma commune en transition. Le pépiniériste Jean-Luc Lefèvre était présent pour assurer la mise en œuvre correcte d'une plantation de jeunes plants.

La première édition du défi Familles à biodiversité positive autour du jardin sera organisée au printemps par un temps convivial et rétrospectif. La seconde édition du défi traitera l'installation et débutera fin janvier sur la communauté de communes côte ouest Centre Manche.



Un chantier très actif sous les conseils avisés du pépiniériste Jean-Luc Lefèvre. (Photo: Ouest-France)

Ouest-France - 15 décembre 2021

Dominique Lelouey, Maire :

« Le samedi 11 décembre 2021, 800 plants d'arbres et arbustes ont été livrés suite aux commandes effectuées par les habitants auprès de la municipalité d'Hémévez. Cela représentait 15 projets de plantation. La présence du pépiniériste a permis aussi de donner des conseils de plantation. »



Lucie Quenault, Habitante d'Hémévez :

« Dans le cadre de cet appel à projet, j'ai reçu des plants de pommiers, poiriers et cerisiers. Avec mes 2 enfants, nous avons également participé à un atelier de construction d'abris pour les hérissons organisé par le CPIE du Cotentin. »



Subvention du Parc naturel régional

⇒ 5 500 €

POUR EN SAVOIR +

MAIRIE

19 le Bourg

50700 HÉMEVEZ

02 33 21 12 19

mairie.hemevez@gmail.com

hemevez.fr



Lettre municipale d'information de la commune d'Hémévez - Mai 2021



Une voiture électrique en autopartage pour les habitants - Isigny-sur-Mer

6

LE PROJET :

La commune d'Isigny-sur-Mer a acquis une voiture électrique qui est mise à disposition des habitants en autopartage :

- Participer à la réduction des émissions de carbone
- Mutualiser l'utilisation d'un véhicule en milieu rural
- Faciliter la mobilité des personnes à faible revenu

Jean-Michel Green, Conseiller municipal :

« Le conseil municipal avait, depuis 2018, le souhait de réaliser un projet de voiture en autopartage. Il s'agissait de répondre à une demande des habitants qui avaient des besoins ponctuels de déplacement sans avoir de véhicule personnel, faute de moyens financiers par exemple. L'appel à projets, lancé par le Parc naturel régional en 2021, nous a permis de mettre en route ce projet. Les élus de différentes commissions municipales (affaires sociales, environnement, travaux et communication) ont travaillé ensemble avec également, une aide de la commune de Trévières en terme de conseils techniques. La municipalité avait, quelques années auparavant, mis en place un service identique. **Le véhicule a été mis en service le 24 mai 2022. Les réservations sont en constante augmentation et le conseil municipal aura une réflexion, dans les mois à venir, pour acquérir un deuxième véhicule.** »



POUR EN SAVOIR +

MAIRIE
Rue thiers
14230 ISIGNY SUR MER
02 31 51 24 00
secretariat@communeisigny.fr
isigny-sur-mer.fr

Subvention du Parc naturel régional

⇒ 8 100 €

Pour réserver ?

La commune d'Isigny-sur-Mer fait appel à un opérateur privé qui met en place une plateforme de réservation en ligne pour les usagers : www.clem.mobi



12



Acquisition d'un prototype de matériel de désherbage mécanique - La Feuillie

7

LE PROJET

Le Parc naturel régional a accompagné la commune de la Feuillie pour l'acquisition d'un matériel de désherbage mécanique, conçu avec l'entreprise Lenormand de Périers. L'objectif est de faciliter l'entretien des espaces verts communaux (parkings, allées du plan d'eau, cimetière) et de trouver des solutions alternatives du fait de l'abandon des phytocides. Le matériel acquis est mutualisé avec la commune de Millières.

Subvention du Parc naturel régional

⇒ 2 600 €

POUR EN SAVOIR +

MAIRIE
1 rue Jardinier des Landes
50190 LA FEUILLIE
02 33 46 74 04



Favoriser la biodiversité d'un lotissement neuf Pont-Hébert

8

LE PROJET

La commune de Pont-Hébert a confié à « Manche Habitat », bailleur social, la réalisation d'un lotissement de 10 maisons sur le site dit « de la carrière », proche de la Vire. Le Parc a accompagné la commune pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la conception et la réalisation de ce lotissement : paillage végétal en substitution de la bâche plastique, plantation d'essences fruitières locales, mises en place de pelouses fleuries, parking perméables. Ces conseils ont été assortis d'un financement de 3 000 € pour cofinancer une partie de ces investissements.

Michel Richomme, Maire :

« Le Parc a attiré notre attention sur l'intérêt de favoriser la biodiversité, au travers des aménagements paysagers s'inscrivant dans le cadre de la création du lotissement des bords de Vire. Cet exemple nous incite à avoir ce type d'approche pour divers aménagements communaux et facilite la mise en œuvre du « zéro phyto » à l'échelle du bourg. Ce dossier a été traité par mon 1^{er} adjoint, Monsieur Eric GROULT en collaboration avec les services du Parc. »



Subvention du Parc naturel régional

⇒ 3 000 €

POUR EN SAVOIR +

MAIRIE
1 place du Général de Gaulle
50880 PONT-HÉBERT
02 33 77 10 10
secretaire-maire@pont-hebert.fr
pont-hebert.fr

13



Réflexion participative sur le devenir du «Café Cousin» et l'aménagement du bourg - Marchésieux

9

LE PROJET

2022 : lancement d'une démarche innovante

La commune de Marchésieux, engagée de longue date dans les démarches de transition écologique, souhaitait revitaliser son centre bourg afin d'être plus attractive, et mettre en place des actions favorisant le lien social et l'accueil de nouveaux résidents, en s'appuyant sur la participation active de tous les acteurs de la commune : habitants, associations, professionnels (agriculteurs, commerçants, prestataires..).

Au travers d'un projet planifié sur 2 ans, le conseil municipal a fait émerger cette volonté de conduire des actions de revitalisation sociale et de valorisation du patrimoine bâti culturel et naturel de la commune.

Une première résidence d'artistes, animée par la compagnie de théâtre *Les Échappés vifs*, axée sur la collecte et l'écriture des histoires de Marchésieux a été lancée de janvier à mai 2022, soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre du dispositif *Territoires Ruraux territoires de culture*. Elle s'est concrétisée, en mai 2022, par un temps « théâtre dessert » : *Le Bal des histoires de Marchuus* impliquant une quinzaine d'habitants autour de récits collectés dans la commune.

Le spectacle s'est achevé avec les collectes des idées des Habitants spectateurs sur le devenir du « Café cousin », un lieu emblématique du centre bourg, dont la rénovation est l'un des points stratégiques de la revitalisation du centre bourg.

2023 : l'année des chefs d'œuvre

Un nouveau projet artistique a été proposé aux habitants par la compagnie de théâtre *Les Échappés vifs* intitulé *Portrait d'une jeunesse en fuite*.

Pour créer la pièce, jouée lors de la soirée de clôture du projet, des ateliers autour du portrait ont été proposés aux habitants : photos, interviews, écriture... Une trentaine de personnes, de toutes générations, s'est impliquée. 220 personnes ont assisté à la représentation de la pièce.

Un film documentaire a également été réalisé par Rémi Mauger : *Pour faire un monde*. Il relate l'histoire passionnante de Marchésieux depuis les années 70 et l'engagement de Léon Ourry et de quelques amis vers l'agriculture durable et les énergies renouvelables.



2024 : une conférence mémorable en guise de conclusion

En janvier 2024, Gérard Tapin, ancien maire et historien local, a proposé une conférence sur l'histoire de la famille Cousin. La salle des fêtes affichait complet pour cet événement de conclusion du projet.



Anne Hébert, Maire :

« Les habitants se sont fortement mobilisés autour de ce projet, qui leur appartenait. La compagnie *Les échappés vifs* a su inspirer les participants aux deux pièces de théâtre, qui ont activement contribué à dresser le portrait du village et à imaginer le devenir du centre bourg de Marchésieux. Enfin, Rémi Mauger, dans son film *Pour faire un monde* est parvenu avec brio à retranscrire cette dynamique particulière qui anime « Marchuus » depuis toujours. »



Salle pleine pour le film du journaliste Rémi Mauger

Marchésieux — Dimanche 18 février, le journaliste et réalisateur Rémi Mauger est venu présenter en avant-première son film documentaire *Pour faire un monde* aux habitants de Marchésieux.

Les gens d'ici

Il y avait du monde, dimanche 18 février, dans la salle polyvalente de Marchésieux où étaient projetées deux séances en avant-première du film *Pour faire un monde*, tourné dans la commune par le journaliste Rémi Mauger. Plus de trente ans après avoir réalisé un documentaire pour la chaîne de télévision France 3, celui-ci est revenu pour voir comment la commune, « un village laboratoire à ciel ouvert » avait évolué en matière d'agriculture biologique et d'énergies renouvelables durant toutes ces années. Emprunt d'une certaine nostalgie, le film a fait resurgir beaucoup d'émotion parmi l'assistance, à la vue des personnes aujourd'hui décédées, en particulier Léon Ourry, agriculteur et maire de Marchésieux pendant vingt-quatre ans.

« Un film très touchant »

À l'issue de la séance, les spectateurs ont vivement applaudi Rémi Mauger, accompagné du producteur Samuel Moutel. Pour le journaliste : « L'émulation autour de Léon Ourry a fait un peu flop. Le laboratoire aurait pu s'épanouir. Le public a ensuite été invité à s'exprimer. C'est un film très touchant. Cela m'a remis en lien avec mes racines. C'est surtout le



La projection en avant-première du film de Rémi Mauger a fait le plein de spectateurs, dimanche 18 février, à la salle polyvalente.

côté humain qui m'a plu », indique une spectatrice. Un spectateur s'est dit « retourné et ému car on voit plein de gens disparus. Mais c'est aussi un espoir pour Marchésieux ». Pour la maire, Anne Hébert : « Ce film nous a permis de prendre conscience que nous avons de nombreux atouts. Il y a un maillage qui va se transmettre. » Agente d'accueil à la médiathèque, Laurence, qui apparaît à plusieurs reprises dans le film, comme beaucoup de personnes présentes dans la salle, confie avoir « adoré ! Surtout le petit retour en arrière. C'est bien de montrer ce qui s'est passé et de constater que ça évolue. Et on voit bien le dynamisme du village aussi. » Pour Cécile et Marie-Françoise, « ce film retrace bien ce qui s'est passé à Marchésieux. Et ce qu'il y a de positif, c'est qu'il parle du milieu

rural, qu'il donne la parole aux habitants et la possibilité d'exprimer leur identité. »

Le film sera projeté sur grand écran mercredi 21 février à 20 h au Cinéma-club de Saint-Lô, puis diffusé jeudi 22 février à 22 h 50 sur France 3 Normandie et visible en streaming pendant un mois.

Ouest-France - 21 février 2024

Subvention du Parc naturel régional

⇒ 6 900 €

POUR EN SAVOIR +

MAIRIE

1 rue de l'église

50190 MARCHÉSIEUX

02.33.46.70.18

marchésieux2@orange.fr

marchésieux.fr



Aménagement du parc Tollemer Périers

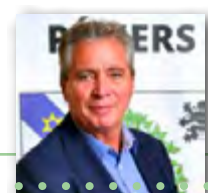
10

LE PROJET

Dans son ambitieux programme de revitalisation du centre bourg, la commune de Périers a souhaité réhabiliter le parc « Tollemer » qui jouxte l'église et désimperméabiliser le parking du centre civique, en impliquant les habitants dans ces projets.

Gabriel Daube, Maire :

« L'appel à projet du Parc naturel régional a permis d'effectuer la désimperméabilisation d'environ 2 000 m² de surface située entre la mairie et l'ancien centre civique. Les places de stationnement ont été traitées en surfaces infiltrantes et enherbées. L'aménagement d'une nouvelle place végétalisée a ainsi permis de créer un espace plus naturel qui est devenu « le lien » entre le parc Tollemer, la mairie et la maison des associations. Nous constatons que le parc en lui-même et ses abords sont davantage fréquentés par les jeunes et les familles qui utilisent les nouveaux aménagements (chaises et chaise longues, pratique du roller et du skate sur la place...). Enfin le nouvel aménagement de la place permet aussi l'organisation de manifestations culturelles et festives (festival Bulles de Campagne, fête de fin d'année de l'école, feux d'artifice...) »



Subvention du Parc naturel régional

⇒ 10 000 €

POUR EN SAVOIR +

MAIRIE
1 place du Général de Gaulle
50190 PÉRIERS
02 33 76 54 80
www.ville-periers.fr



Création d'un local avec des écomatériaux permettant l'installation de toilettes - Sébeville

11

LE PROJET

La petite mairie de Sébeville n'est pas dotée de toilettes. L'idée a donc été d'en concevoir, et dans une logique d'autonomie et d'économies d'eau.

Sylvain Paingt , 1^{er} adjoint

« L'aménagement des toilettes pour la Mairie de Sébeville a permis de faire travailler des entreprises locales (cabanon en bois provenant de Saint-Hilaire-Petitville, maçon situé au Mesnil et électricien de Saint-joseph). Le conseil municipal a également souhaité installer un panneau solaire pour la fourniture de l'éclairage. Ce projet, débuté en juin 2021, a été mis en service dès novembre 2023 ».



Subvention du Parc naturel régional

⇒ 1 400 €

POUR EN SAVOIR +

MAIRIE
Hameau des Fontaines
50480 SÉBEVILLE
02 33 40 63 17
sebeville.mairie@orange.fr



Aménagement d'un sentier piétonnier avec des écomatériaux - Quinéville

12

LE PROJET

A l'occasion de la rénovation de son bourg en 2021, la commune de Quinéville a sollicité le Parc naturel régional pour un accompagnement en faveur de l'utilisation d'éco-matériaux pour la réalisation d'aménagements : sentiers piétonniers et parkings perméables, plantations d'essences adaptées au climat de bord de mer.



Subvention du Parc naturel régional

⇒ 3 000 €

POUR EN SAVOIR +

MAIRIE
16 rue de l'Église - 50310 QUINÉVILLE
02 33 21 40 29
mairie.quineville@wanadoo.fr



Parc « Le jargon des oies » : aménagement d'une zone humide - Pirou

13

LE PROJET

La commune de Pirou a restauré une zone humide avec le fort soutien d'habitants très intéressés par ce projet de parc « du Jargon des oies » qui est désormais un lieu très fréquenté !

Noëlle Leforestier, Maire :

« Il s'agit d'un projet de renaturation d'un site écologique remarquable et d'ouverture au public d'un espace protégé, impliquant les habitants.

Depuis de nombreuses années, la commune de Pirou réfléchissait à la restauration d'une zone humide remarquable de 5 ha, proche du château et du marais.

En 2018, une consultation publique a été lancée, avec l'appui du CAUE de la Manche, pour l'aménagement de ce site. Une équipe pluridisciplinaire composée de paysagistes, d'un écologue et de bureaux d'études a été désignée lauréate de cette consultation.

Dès 2020, l'intérêt « biodiversité » du site, identifié à fort enjeu patrimonial, a été conforté par le reméandrage d'une rivière et la création de 3 mares.

Puis la commune s'est appuyée sur les compétences de l'équipe retenue pour élaborer un projet ambitieux impliquant les habitants : le « parc du jargon des oies », en lien avec l'histoire du château de Pirou.

Les habitants ont été très impliqués dans l'élaboration du projet, comme l'explique le blog consacré au projet (<https://lejargondesoes.com/>).

Dans le cadre d'un partenariat avec le Campus Nature de Coutances, des étudiants de BTS « aménagement » ont participé à la réalisation des travaux et ont accompagné les services techniques de la commune : plantations, pose de clôtures, aménagements divers.

Dans des perspectives de « Zéro déchet », les matériaux de récupération sont privilégiés ; le bois notamment est largement utilisé.

Une « maison du jardinier » et plusieurs jeux ont aussi été installés pour l'accueil des enfants, avec un grand soin architectural, du fait de la proximité du château, inscrit au titre des Monuments Historiques.



POUR EN SAVOIR +

MAIRIE

26 rue du Parc

50190 PIROU

02.33.46.41.18

accueil.pirou@wanadoo.fr

ville-pirou.fr

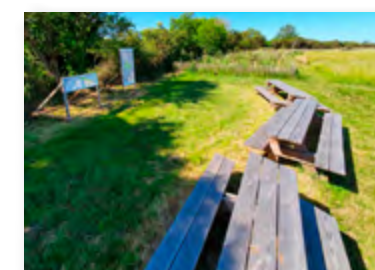


Des visites du site sont organisées pour les habitants, en parallèle de l'utilisation du parc par l'école de Pirou, très proche, dans le cadre de « l'école du dehors ».

Des inventaires naturalistes sont menés et montrent la diversité des espèces présentes : flore, amphibiens, oiseaux. Pour préserver cette biodiversité et s'inscrire aussi dans l'ambition de « trame noire » de la commune, aucun éclairage nocturne n'est prévu.

Ce projet s'affirme comme une réalisation exemplaire à l'échelle régionale. Divers prix d'architecture et d'environnement ont été obtenus. De nombreuses collectivités ont sollicité la municipalité de Pirou pour s'enrichir de cette expérience, redynamisant Pirou-Pont, et favorisant l'attractivité de toute la commune. »

Les partenaires : Région Normandie, Conseil départemental de la Manche, Agence de l'Eau Seine Normandie, CAUE de la Manche, CPIE du Cotentin.



Subvention du Parc naturel régional

⇒ 10 000 €



Mieux connaître son environnement et préserver la biodiversité - Rémilly-les-Marais

14

LE PROJET

Le projet a consisté à impliquer les habitants dans la sauvegarde de la biodiversité et à initier des changements de comportement concernant les économies d'énergie et la gestion des déchets.

A l'initiative de Géraldine Mauduit, 4^{ème} adjointe et référente de la commission « Citoyenneté, développement durable, transition écologique » à Rémilly-les-Marais, la commune a été reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » pour la période 2021- 2023.

Dans ce cadre plusieurs actions avaient été programmées :

- l'identification des espaces naturels de la communes pour optimiser leur gestion,
- la mise en valeur des actions du Parc naturel régional,
- la mise en œuvre d'actions pour préserver les pollinisateurs sauvages,
- la création d'habitats (gîtes, nichoirs) pour la petite faune.

L'association Alater a été créée en 2021 pour animer localement ce programme ambitieux, avec l'appui de plusieurs habitants dont Benoit Jouin, devenu président.

Les habitants ont participé à plusieurs évènements qui ont eu du succès :

- journée « zéro déchet » et ateliers tournants à la salle des fêtes du Mesnil-Vigot le 26 novembre 2022,
- inauguration officielle du verger regroupant des variétés locales de pommiers, poiriers et pruniers, en présence de Anne Hébert, Vice-présidente du Parc naturel régional, et Denis Létan, Directeur.
- soirée ciné débat animée par le Parc naturel régional autour du film Les gardiens du Climat, le 14 avril 2023, à la salle des fêtes de Rémilly-les-Marais.

Dans ce cadre, plusieurs opérations ont aussi été menées par l'association : semis d'une prairie fleurie, pose de nichoirs, de panneaux d'informations, dans une ambiance conviviale.

Fort de cette dynamique, la commune poursuit son engagement de « Territoire Engagé pour la Nature » pour la période 2024-2026.

Subvention
du Parc naturel régional

⇒ 8 000 €

POUR EN SAVOIR +

MAIRIE

4 place de l'église - Remilly-sur-Lozon

50570 REMILLY-LES-MARAIS

02 33 56 20 54

mairie.remillylesmarais@orange.fr

remillysurlozon.fr



20



Gestion écologique et citoyenne du cimetière « vivant » Saint-Nicolas-de-Pierrepont

15

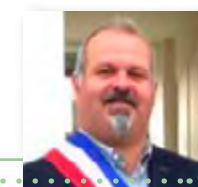
LE PROJET

La commune a souhaité améliorer sous une forme éco-responsable la gestion de son cimetière.

Yves Canonne, Maire :

« Pour une gestion plus écologique du cimetière, la municipalité de Saint-Nicolas-de-Pierrepont a décidé la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires en y favorisant la biodiversité et les économies en eau : engazonnement naturel, mise en place de bacs pour le tri des déchets, création d'un composteur, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage et le nettoyage des tombes.

L'employé communal effectue le sarclage manuellement et mécaniquement, la tonte est également raisonnée. Nous avons travaillé avec la LPO pour l'installation d'un gîte à chauves-souris et d'un hôtel à insectes. Le CPIE du Cotentin nous a aidé dans la mise en place d'une signalétique pédagogique et la création d'un dépliant. Nous avons invité les habitants de la commune, en mars 2022, à participer à la plantation d'une trentaine de rosiers anciens et d'une vingtaine d'arbres et arbustes (essences locales). Le samedi 30 avril 2022, avait lieu la présentation officielle auprès des communes environnantes et de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche ainsi qu'une conférence de M. Jacky BRIONNE, spécialiste du patrimoine funéraire. 89 espèces végétales ont été recensées depuis l'arrêt des traitements phyto. Nous souhaitons que notre cimetière « vivant » puisse être une « vitrine » pour d'autres communes. »



POUR EN SAVOIR +

MAIRIE

11 route du Clos Richard

50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT

02 33 46 23 80

mairie.stnicolasdepierrepont@wanadoo.fr

saintnicolasdepierrepont.fr

Subvention
du Parc naturel régional

⇒ 6 900 €

21



Résidence d'architecte « Ce que le pain dit du pays » Saint-Sauveur-Villages

16

LE PROJET

La commune de Saint-Sauveur-Villages est issue de la fusion de 7 communes. Pour favoriser l'appropriation de cette nouvelle entité par les habitants, la municipalité a engagé le projet d'une résidence d'architecte en partenariat avec « Territoires pionniers », une structure régionale.

Saint-Sauveur-Villages est une commune nouvelle, née le 1^{er} janvier 2019, de la fusion de 7 communes : Ancteville, Saint-Aubin-du-Perron, Vaudrimesnil, La Ronde-Haye, Le Mesnilbus, Saint-Michel-de-la-Pierre, Saint-Sauveur-Lendelin. Son territoire rural s'étend sur 57 km², et est composé de prairies agricoles, de cultures associées à un bocage à mailles fines, et de zones humides. La fusion s'est réalisée rapidement sans concertation de la population et sans travail préparatoire. Le projet de résidence d'architecte portait essentiellement sur l'aide à la construction de la commune nouvelle et à la création d'idées de projets partagés entre les habitants. L'objectif de façonner des visions partagées du territoire en vue d'imaginer collectivement comment le « réhabiter » [...], révéler les qualités et potentiels de cette commune rurale et les questionner dans une perspective biorégionale.

L'histoire est partie de l'observation suivante : la commune nouvelle de Saint-Sauveur-Villages est constellée d'anciennes « boulangeries », ces fours à pain traditionnels construits en terre crue, auxquels était systématiquement accolé un petit bâtiment, la boulangerie justement. Qui dit bâtiment en terre crue dit terre argileuse et donc matériau de construction. Qui dit four dit bois pour faire le feu et haies pour faire le bois. Qui dit four à pain dit pain et donc farine, blé, graine, moulin, boulanger, nourriture, commerce, partage, fêtes...

La résidence d'architecte a rassemblé professionnels en résidence, habitants, acteurs locaux, commerçants, équipe muni-

cipale dans une même réflexion en vue de préparer l'avenir et ainsi de repenser collectivement certaines thématiques spécifiques à Saint-Sauveur-Villages.

La résidence a débuté par la découverte et l'arpentage de la commune : découverte du territoire, visite guidée de Vaudrimesnil, fête de la Saint-Méen d'Ancteville, visite de la maison des Marais et de maisons



POUR EN SAVOIR +

MAIRIE

1 place Léon Le Souhaitier
Saint-Sauveur-Lendelin
50490 SAINT-SAUVEUR-VILLAGES

02 33 76 52 00
contact@commune-ssv.fr
saintsauveurvillages.fr



traditionnelles locales... Puis elle s'est enrichie de discussions avec des acteurs locaux : le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, des associations, des habitants, le foyer des jeunes, l'association du patrimoine, le Pays d'Art et d'Histoire de Coutances, des enseignants des écoles primaires en prévision d'ateliers avec les enfants, le centre de loisirs...

La restitution de cette résidence s'est déroulée en octobre 2021 lors d'une fête du pain créée pour l'occasion et qui depuis, s'inscrit tous les ans dans le calendrier festif de Saint-Sauveur-Villages, fin septembre. Plusieurs fours à

pain traditionnels sont allumés à cette occasion sur le territoire de la commune, et des boulangeries participent également.

La Commune a assuré la communication locale et la valorisation de la résidence d'architecte en concertation avec le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, la Communauté de communes Coutances Mer et Bocage et Territoires pionniers.

L'équipe de la résidence d'architecture et d'urbanisme était composée de Chloé Gautrais, architecte, Maud Corcoral, urbaniste spécialisée dans les questions environnementales et Rose Hewins, architecte urbaniste. « Territoire pionniers » est une association mobilisée pour promouvoir et expérimenter l'architecture en tant que discipline culturelle, vecteur de transformations sociales et écologiques. Elle a porté la résidence, en a assuré le pilotage et la coordination. Elle accompagne chaque année de nombreux projets, qu'il s'agisse d'ateliers scolaires, de sensibilisation à l'architecture et au territoire, d'événements qui invitent à réfléchir et croiser les regards.



Laurent Huet, Maire adjoint :

« Nous avons lancé la résidence d'architecture et d'urbanisme avec l'appui de « Territoires pionniers » dans l'ambition de conforter la commune nouvelle. Nous ne préjugions pas de ce qu'allait construire l'équipe retenue. Mais Chloé, Maud et Rose ont su, au gré de leurs rencontres, mobiliser les habitants autour de la question du pain et des boulangeries, et la « fête du pain » au mois de septembre est désormais un temps fort de la vie communale. »



https://youtu.be/T-D_ZFKYcdM

https://saintsauveurvillages.fr/wp-content/uploads/2022/05/LivretOK-residence_SSV-14-04-2022.pdf

**Subvention
du Parc naturel régional**

⇒ **12 000 €**



Création d'un jardin pédagogique participatif dans le bourg - Trévières

17

LE PROJET

Le projet a consisté à impliquer les habitants dans la sauvegarde de la biodiversité et à initier des changements de comportement concernant les économies d'énergie et la gestion des déchets.



Mireille Dufour, Maire :

« Trévières est un village marqué par les combats de la libération, son centre-ville et son monument aux morts en gardent, aujourd'hui encore, les cicatrices.

En 2020, la commune obtient la labellisation « Territoire Engagé pour la Nature ». La municipalité a souhaité créer un « jardin des simples », situé derrière l'église, à l'emplacement d'un ancien cimetière, et a deux pas du monument aux morts et qui s'impose tout naturellement comme un jardin du souvenir et du recueillement. Il rend hommage aux simples soldats et civils victimes de toutes les guerres.

Le jardin réinterprète la forme régulière du jardin des simples Médiéval en s'inspirant, pour son plan, d'un des motifs du vitrail de la reconstruction.

L'architecte paysagiste retenue pour le projet, Delphine Esterlingot, a choisi une palette végétale en fonction des propriétés médicinales des plantes et afin de garder l'idée du soin et de la réparation du jardin médiéval. La dominance du blanc et des roses évoque la renaissance et la paix. Le fleurissement se veut aussi à l'image des jardins impressionnistes de Claude Monet et d'Octave Mirbeau (natif de Trévières), foisonnant et un peu sauvage, ouvert à la vie et la nature.



Ce jardin des simples est **éco-responsable** car la municipalité a recherché l'achat local des plantes en s'appuyant sur les labels « plantes bleues » et « végétal local » intégrant la charte d'engagement pour une végétalisation normande.

Il intègre également l'**économie-circulaire** puisque les bordures des massifs sont issues du réemploi des matériaux évacués lors des travaux de la place principale de Trévières.

Enfin le jardin est **participatif et citoyen** : les habitants ont été consulté sur le projet (octobre 2021) puis invité à participer à son aménagement et aux plantations (juin et juillet 2022). L'objectif de ces animations était aussi de transmettre et de faire des habitants de Trévières, des acteurs de la biodiversité.»



POUR EN SAVOIR +

MAIRIE

17 place Charles Delangle

14 710 TRÉVIERES

02 31 22 50 44

mairie@ville-trevieres.fr

trevieres.com

24

Subvention
du Parc naturel régional

⇒ 12 000 €



Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Maison du Parc

3 village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

- **Siège administratif**

02 33 71 61 90

info@parc-cotentin-bessin.fr

- **Accueil touristique**

02 33 71 65 30

accueil@parc-cotentin-bessin.fr

parc-cotentin-bessin.fr

